



SYNDICAT  
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 18 mars 2025  
Salle de réunion – Saint-Fromond – 10h.

Délibération – n° 2025 / 09

**Étaient présents ou représentés :**

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,  
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,  
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

**Étaient excusés :**

Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

**Était absente :**

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

**Était également excusé :**

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

<b>Membres en exercice</b>	<b>15</b>
Membres présents	11
Nombre de pouvoir	0

**CS.2025/09 – OBJET : Affectation des résultats 2024**

Lors du vote du compte administratif 2024, vous avez approuvé la détermination du résultat de fonctionnement et du besoin ou excédent d'investissement.

Il convient donc de procéder à l'affectation et à la reprise du résultat 2024 du budget.

Le résultat excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité aux éventuels besoins de financement de la section d'investissement. Une fois cette affectation opérée, le solde de chaque section est repris au budget de l'exercice 2025.

Ces reprises et cette affectation de résultat 2024 seront inscrites dans le budget primitif 2025 du budget.

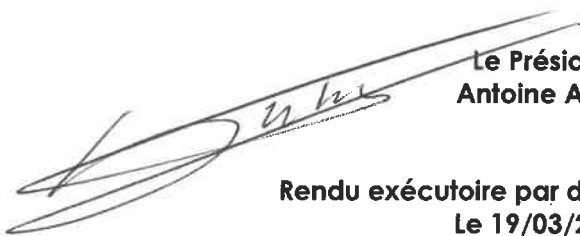
Ainsi, le tableau ci-dessous vous présente synthétiquement les affectations et reprise de résultat.

					1068	001	002
		Résultat reporté N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE 2024	Affectation du résultat (au besoin de financement)	Excédent / Déficit reporté	Excédent/d'éficit reporté
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	56 668,56	141 953,87	198 622,43		198 622,43	
	FONCTIONNEMENT	870 081,64	-9 809,94	860 271,70			860 271,70

Vous y trouvez :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement, qui est repris au 001,
- Le besoin ou l'excédent de cette section d'investissement,
- Le résultat de la section de fonctionnement qui, s'il est excédentaire, doit couvrir l'éventuel besoin d'investissement qui est repris au 1068,
- Et la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 tels que présentée dans le tableau ci-dessus.**

  
Le Président,  
**Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture  
Le 19/03/2025**

